

COLOMBES HABITAT PUBLIC
**ADAPTE SES
LOGEMENTS**
EN FAVEUR DES PERSONNES ÂGÉES



UN ENGAGEMENT FORT DE COLOMBES HABITAT PUBLIC

Parce que chacun doit pouvoir vivre confortablement dans son logement, Colombes Habitat Public **investit massivement** pour accompagner ses locataires de 70 ans et plus en adaptant leur habitat à leurs besoins.

Depuis plusieurs années, l'Office a fait de l'adaptation des logements un axe prioritaire de son action, permettant ainsi à de nombreux locataires seniors de rester chez eux, en toute autonomie et en toute sécurité.

Avec plusieurs millions d'euros investis au fil des années, ce programme témoigne d'un engagement fort en faveur du bien-être des locataires.



exemple d'un aménagement réalisé

Un confort de vie amélioré

La mise en place des équipements adaptés pour faciliter les gestes du quotidien.

- **Une sécurité renforcée** : moins de risques de chutes et d'accidents domestiques.
- **Un maintien à domicile facilité** : vivre plus longtemps chez soi, en toute sérénité.

Quels types d'aménagements sont réalisés ?

- Réaménagement des salles de bains : remplacement des baignoires par des douches à l'italienne, installation de sièges de douche rabattables et de barres d'appui.
- Sécurisation des toilettes : rehaussement des WC, ajout de barres de maintien pour une meilleure stabilité.
- Adaptations spécifiques : pose de rampes d'accès, élargissement des portes pour les fauteuils roulants, modernisation des éclairages...



« Offrir à nos aînés un logement adapté, c'est leur garantir une autonomie durable et une vie plus digne au quotidien. »

PATRICK CHAIMOVITCH

*Président de l'Office - Maire de Colombes
Vice-Président de la Métropole du Grand Paris*

Patrick Chaimovitch

DES AMÉNAGEMENTS CIBLÉS ET FINANCÉS

Tous les locataires de 70 ans et plus ont reçu une proposition d'adaptation de leur logement pour le rendre plus confortable et plus sécurisé.

Par exemple, dans le quartier des Fossés-Jean, **480 locataires ont reçu ce courrier**. Suite à cela, **383 aménagements** ont été réalisés.

Un processus personnalisé, qui demande du temps

Chaque demande d'adaptation est étudiée au **cas par cas**. Il ne s'agit pas d'un aménagement standardisé, mais bien d'une **intervention sur mesure**, pensée pour répondre aux besoins spécifiques du locataire concerné et aux contraintes techniques de son logement.

Après réception de la demande, une première visite est organisée par les équipes de Colombes Habitat Public pour échanger avec le locataire et **comprendre ses besoins**. Ensuite, une entreprise spécialisée peut être sollicitée pour vérifier la présence éventuelle d'amiante dans les parois à modifier. Une fois ce diagnostic effectué, un plan de faisabilité est établi par nos services techniques, puis soumis au locataire pour validation.

Ce n'est qu'après l'accord du locataire que ce plan est transmis à l'entreprise chargée de réaliser les travaux. L'ensemble de ce processus demande du temps : **il faut compter en moyenne entre 5 et 6 mois entre la demande initiale et la réalisation des aménagements**.

Ce délai est nécessaire pour garantir la qualité, la sécurité et l'adéquation des travaux réalisés.

Des financements partagés

Chaque année, Colombes Habitat Public finance des travaux spécifiques pour améliorer le quotidien des locataires âgés.

Colombes Habitat Public prend en charge **une grande partie de ces travaux**, affirmant ainsi son rôle d'acteur engagé pour le bien-être de ses locataires.

En complément, certaines caisses de retraite, mutuelles, prévoyances peuvent participer au financement pour accompagner les locataires aux ressources plus modestes. Grâce à ces dispositifs, Colombes Habitat Public assure à chaque locataire concerné **une solution adaptée**, en facilitant au maximum l'accès à ces aménagements.



COMMENT BÉNÉFICIER DU DISPOSITIF...

Les locataires de 70 ans et plus peuvent demander l'adaptation de leur logement en toute simplicité.

Un processus en 4 étapes :

1. **Information des locataires** : chaque année, un courrier est envoyé aux locataires concernés pour leur proposer ces aménagements.
2. **Évaluation des besoins** : un rendez-vous est organisé pour déterminer les travaux nécessaires.
3. **Programmation des interventions** : selon la nature des travaux, ils sont intégrés dans un calendrier de réalisation.
4. **Réalisation des travaux** : une fois validés, les aménagements sont réalisés pour garantir logement plus adapté.

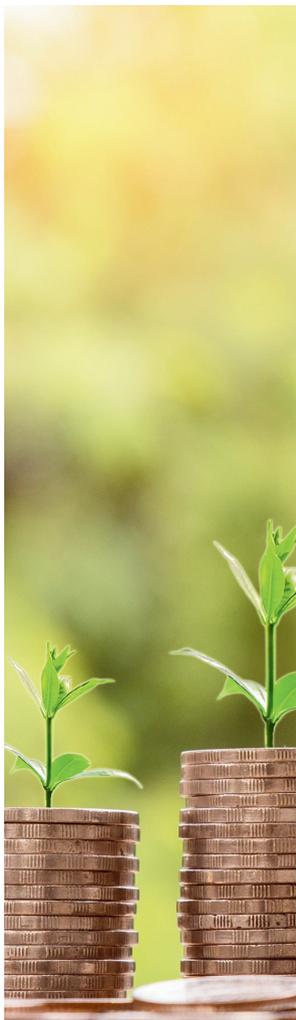
... ET DANS QUELS CAS ?

- **Vous déménagez dans un autre logement (mutation) ?**
Nous faisons les aménagements nécessaires avant votre arrivée pour que votre nouveau logement soit prêt et adapté à vos besoins.
- **Vous avez besoin d'une amélioration spécifique ?**
Nous pouvons installer, par exemple, une porte plus accessible dans votre salle d'eau pour faciliter votre quotidien.
- **Votre résidence est en réhabilitation ?**
Si vous avez fait une demande, les aménagements seront directement intégrés aux travaux de rénovation pour éviter plusieurs interventions dans votre logement.

Si vous avez reçu un courrier et que vous souhaitez en savoir plus, **contactez votre agence**.



UN PROGRAMME D'INVESTISSEMENT CONSÉQUENT



Pour mener à bien ces travaux, Colombes Habitat Public a consacré plus de **3,5 millions d'euros** à l'aménagement de logements pour les personnes âgées et à mobilité réduite entre 2021 et 2024.

- En 2021, **343 709 €** investis pour l'aménagement des logements PMR.
- En 2022, **422 304 €** investis pour des adaptations diverses.
- En 2023, plus de **936 000 €** engagés pour améliorer la vie des locataires.
- En 2024, **903 374 €** investis pour financer 53 salles de bains, 39 WC et 31 autres divers aménagements.

Depuis le lancement de ce programme, plusieurs millions d'euros ont été engagés pour garantir aux locataires seniors un habitat plus sûr et plus fonctionnel. Colombes Habitat Public poursuit cet effort chaque année pour répondre aux besoins grandissants et anticiper les défis du vieillissement.

UN SUIVI PAR SECTEUR

Secteur
Fossés-Jean

480

PROPOSITIONS
D'AMÉNAGEMENTS

AMÉNAGEMENTS
À CE JOUR

383

Secteur
Centre-Ville

585

PROPOSITIONS
D'AMÉNAGEMENTS

AMÉNAGEMENTS
À CE JOUR

280

Secteur
Petit-Colombes

526

PROPOSITIONS
D'AMÉNAGEMENTS

RÉPONSES
POSITIVES
À CE JOUR

100

COLOMBES HABITAT PUBLIC

adapte ses logements
en faveur des personnes âgées

CONTACTS

Agence Petit-Colombes

www.colombes-habitat-public.fr

Accueil : Horaires d'ouvertures : Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h30

Conseillère recouvrement amiable : (Joignable aux heures suivantes) : Lundi, mardi, jeudi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h30

Accueil

01 47 82 08 53 | accueil.pc@colombes-habitat-public.fr

Conseillère recouvrement amiable

01 47 82 89 35

Louer un parking

01 47 82 08 53

Agence Centre-ville

www.colombes-habitat-public.fr

Accueil : Horaires d'ouvertures : Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h30

Conseillère recouvrement amiable : (Joignable aux heures suivantes) : Lundi, mardi, jeudi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h30

Accueil

01 47 86 15 40 | accueil.cv@colombes-habitat-public.fr

Conseillère recouvrement amiable

01 47 86 96 69

Louer un parking

01 47 86 15 40

Agence Fossés-Jean

www.colombes-habitat-public.fr

Accueil : Horaires d'ouvertures : Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h30

Conseillère recouvrement amiable : (Joignable aux heures suivantes) : Lundi, mardi, jeudi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h30

Accueil

01 47 86 08 46 | accueil.fj@colombes-habitat-public.fr

Conseillère recouvrement amiable

01 47 86 84 68

Louer un parking

01 47 86 08 46